

# Code de conduite

Club des Débrouillards, camp de relâche 2019

## **En tout temps, les enfants doivent respecter le code de conduite**

**Langage** : un langage respectueux est requis en tout temps entre les enfants et envers le personnel du Club des Débrouillards et de l'école internationale du Phare.

**Respect d'autrui** : Les gestes de violence physique, les injures, les menaces et l'intimidation peu importe vers qui ils sont dirigés seront sanctionnés.

**Respect du matériel** : L'enfant s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition, la propreté des locaux et les espaces extérieurs utilisés au camp.

Au camp d'été des Débrouillards, c'est tolérance zéro.  
Aucune forme de violence n'est tolérée et tous les gestes de violence seront assujettis à des mesures disciplinaires immédiates.

## **Le non-respect des règlements :**

Première avis : discussion avec les parents par la coordonnatrice du camp

Deuxième avis : rencontre avec les parents et l'enfant par la coordonnatrice du camp. Suite à cette rencontre, l'enfant **est suspendu pour le reste de la journée ou la journée suivante.**

Troisième avis : si après une journée de suspension, le comportement du jeune ne s'améliore pas, une autre rencontre aura lieu avec les parents, l'enfant et la coordonnatrice du camp; **suivi d'une suspension de la semaine en cours,** avec remboursement des jours non utilisés moins des frais de 30 \$.

Dernier recours : il y aura retrait total pour l'enfant du camp de jour pour l'année, avec remboursement des semaines non utilisées moins des frais de 30 \$.

**La coordonnatrice présente se réserve le droit d'expulser un jeune pour une infraction jugée grave sans suivre l'ordre de la procédure ci-contre.**